

Séance du 04 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le 04 du mois de décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de PLAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BERNARD, Maire.

Nombre de conseillers	11
Présents	9
Votants	9 + 2 pouvoirs

Secrétaire de séance:
M. CUGNIET Patrick
Date de la convocation:
19/11/2015

Noms	Présents	Absents non excusés	Absents excusés	Pouvoir de vote donné à
BERNARD Jean-Paul	x			
CUGNIET Patrick	x			
SANCHEZ Alain	x			
POUGET Hélène	x			
CUZIN Bernard				J-Paul BERNARD
TOMA Christine	x			
ORCEL Jean-Pierre	x			
GIGAREL Nadine	x			
BAYO Michel	x			
NAVARRO Nancy				Patrick CUGNIET
GONZALVEZ Pascal	x			

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. Il s'agit de l'autoriser à signer deux avenants concernant les travaux de glissement de terrain. Tous les membres du conseil sont d'accord.

Délibération DM04_12_2015

Classification :

Objet : Remboursement du prêt anticipé de l'école et encaissement d'un prêt de 110 000.00 € au titre des travaux de glissement de terrain du Fontanil

Monsieur le Maire, après avoir pris contact avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole propose au conseil municipal de procéder un remboursement anticipé du prêt contracté en 2004 pour la construction de l'école et un encaissement de prêt au titre des travaux de glissement de terrain du Fontanil.

Ainsi, il propose la Décision Modificative suivante :

RI 1641	+ 110 000.00 €
DI 1641	- 102 398.38 €
DI 2151	- 7 601.62 €
DF 617	- 330.00 €
DF 627	+ 330.00 €

La décision modificative N°04 est votée à l'unanimité des membres présents.

Délibération DM05_12_2015

Classification :

Objet : Encaissement d'un prêt de 100 000.00 € au titre des travaux de sécurité aux abords de l'église

Après avoir pris contact avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole, Monsieur le Maire propose une décision modificative pour encaisser un prêt au titre des travaux de sécurité aux abords de l'église.

RI 1641	+ 100 000.00 €
DI 2152	- 100 000.00 €
DF 617	- 300.00 €
DF 627	+ 300.00 €

Tous les membres du conseil municipal VOTENT cette DM n°05 à l'unanimité.

Délibération D050_12_2015

Classification :

Objet : Concerne les travaux liés au glissement de terrain Chemin du Fontanil : autorisation pour la signature de deux avenants négatif et positif sur le montant des travaux ainsi qu'un avenant modifiant la durée des travaux

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le montant de base notifié dans l'acte d'engagement du marché de travaux pour le glissement de terrain Chemin du Fontanil était de 75 946.00 €.

Il dit au conseil municipal que les travaux prévus pour la somme de 19 862.10 € n'ont pas été réalisés.

Ainsi, il propose au conseil municipal de faire établir un avenant négatif pour la somme de 19 862.10 €

De plus, des travaux de mise en place d'une toile de coco et d'un hydroseeder nécessitent aujourd'hui de faire établir un avenant positif de 7 685.00 €.

Il propose donc au conseil municipal de faire également établir :

- 1°) un avenant positif pour la somme de 19 862.10 €
- 2°) un avenant négatif pour la somme de 7 685.00 €

Il dit aussi que la durée d'exécution des travaux a été notifiée par erreur pour un mois.

Il propose donc au conseil de faire également établir un avenant modifiant la durée d'exécution des travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **donne son accord** et **autorise** M. le Maire à faire établir les avenants nécessaires au bon usage de ce dossier.

Délibération D051_12_2015

Classification :

Objet : Subvention ADMR

Monsieur le Maire rappelle qu'une enveloppe globale pour les subventions communales avait été votée lors de la séance du 27 mars dernier (D08_03_2015). Le montant total s'élève à 450.00 €.

Il propose aujourd'hui d'attribuer une subvention à l'association ADMR de SILLANS

Il propose de renouveler le montant alloué en 2014, à savoir, 200.00 €.

La proposition telle qu'elle est faite ci-dessus est votée à l'unanimité des membres présents.

Délibération D 052_12_2015

Classification :

Objet : demande de subvention au titre de la DETR pour la construction de la nouvelle mairie

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que la mairie actuelle ne peut pas accueillir le public dans les conditions requises suite à la mise en place des nouvelles normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Il rappelle la difficulté de mettre aux normes les anciens bâtiments d'où la nécessité de construction d'une nouvelle mairie.

Le montant global des dépenses recensées pour cet investissement hors VRD s'élève à 479 930.00 € HT
(frais d'ingénierie inclus), soit 575 916.00 € TTC.

La commune a sollicité l'aide de l'Etat au titre de la Dotation Parlementaire a obtenu une aide de 15 000 €.

Le Conseil Général de l'Isère a également été sollicité pour une aide de 60 000.00 €.

L'autofinancement de 404 930.00 € HT reste une somme très élevée pour une petite commune comme celle de PLAN.

Le Maire informe qu'après avoir pris attache auprès des différents partenaires financiers, il s'avère que les aides financières pour les bâtiments communaux ont été considérablement diminuées. C'est pourquoi il serait souhaitable de faire une demande au titre de la DETR.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter Monsieur le Préfet de l'Isère afin de demander une subvention au taux de 20%, soit 95 986.00 € pour aider la commune dans son investissement.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE

M. le Maire à demander une subvention auprès de Monsieur le Préfet de l'Isère au titre de la DETR au taux de 20%, soit 95 986.00 € pour la construction de la nouvelle mairie.

Délibération DM06_12_2015

Classification :

Objet : Augmentation de crédits aux chapitres 16 et 66

Monsieur le Maire propose une décision modificative pour payer les premières échéances des prêts au titre des travaux de sécurité aux abords de l'église et du glissement de terrain Chemin du Fontanil.

DI 1641	+ 1 596.96 €
DI 203	- 1 596.96 €
DF 617	- 9 941.04 €
DF 66111	+ 9 941.04 €

Tous les membres du conseil municipal VOTENT cette DM n°06 à l'unanimité.

Délibération DM07_12_2015

Classification :

Objet : Augmentation de crédits aux chapitres 16 et 66

Monsieur le Maire propose une décision modificative pour payer les premières échéances des prêts au titre des travaux de sécurité aux abords de l'église et du glissement de terrain Chemin du Fontanil.

DI 1641	+ 1 600.00 €
DI 203	- 1 600.00 €
DF 617	- 237.00 €
DF 66111	+ 237.00 €

Tous les membres du conseil municipal VOTENT cette DM n°07 à l'unanimité.